

**DEPARTEMENT DE LA REUNION**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**  
**TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST**  
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL  
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 10/06/2024  
Reçu en préfecture le 10/06/2024  
Publié le 20/06/2024  
ID : 974-249740101-20240610-2024\_041\_BC\_13-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 3 juin 2024**

Nombre de membres en exercice : **15** **L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE TROIS JUIN** à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en  
Nombre de présents : 12 salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la  
Nombre de représentés : 2 présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**  
Nombre d'absents : 1

**Secrétaire de séance** : M. Irchad OMARJEE

**OBJET**

**AFFAIRE N°2024\_041\_BC\_13**  
*Attribution des subventions culturelles  
au titre de l'année 2024 – Dispositif de  
soutien aux salles de diffusion du  
spectacle vivant*

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE

Nombre de votants : 14

**ÉTAIT ABSENT(E) :**

Mme Huguette BELLO

**NOTA :**

Le Président certifie que :

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

- la convocation a été faite le :  
28 mai 2024

M. Olivier HOARAU procuration à Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE

- date d'affichage et de publication de la  
liste des délibérations au plus tard le  
10/06/2024

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2024**

**AFFAIRE N°2024 041 BC 13 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES AU TITRE DE L'ANNÉE 2024 – DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX SALLES DE DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT**

**Le Président de séance expose :**

**Contexte :**

Il est rappelé qu'en matière culturelle, le Territoire de l'Ouest est compétent dans les domaines suivants :

- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- La lecture publique ;
- Les projets artistiques et culturels en matière de spectacle vivant (diffusion, création artistique sensibilisation des publics, professionnalisation des artistes) et de valorisation du patrimoine culturel et naturel (accompagnement en ingénierie des communes ;
- L'enseignement artistique (musique, danse, théâtre, arts visuels).

En matière de spectacle vivant le Territoire de l'Ouest subventionne des projets artistiques et culturels favorisant la diffusion, la sensibilisation et la formation des publics d'une part mais également le soutien aux artistes émergents à travers l'aide à la création.

Les salles de diffusion du spectacle vivant ont un rôle essentiel entre l'artiste, son œuvre et le public. Par la richesse de leurs programmations, et l'originalité de leurs propositions, elles assurent une mission de service public aux multiples facettes, tant artistique que culturelle, sociale et territoriale.

En octobre 2022, les élus de la Commission Économie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville ont validé un cadre d'intervention pour l'attribution des subventions culturelles, qui s'articule autour du lancement de deux appels à projets : un premier concernant la diffusion dans les salles, et un second sur le financement de festivals à rayonnement intercommunal.

Le Territoire de l'Ouest a lancé un appel à projet à destination des salles de diffusion du spectacle vivant proposant un programme d'actions sur son territoire, avec une date de remise des dossiers de demande de subvention fixée au 31 octobre 2023.

4 salles ont répondu à l'appel à projets dont les principaux critères sont rappelés ci-après :

- Rayonnement du projet à l'échelle intercommunale ;
- Accessibilité du plus grand nombre à une offre culturelle de qualité ;
- Itinérance - organisation du projet géographiquement sur plusieurs communes ;
- Prestations artistiques et culturelles de qualité, innovantes et structurantes pour le territoire ;
- Développement de partenariats avec les acteurs culturels du territoire ;
- Développement de l'accès aux arts et à la culture.

**Association de Gestion des MANifestations (AGEMA) –Kabardock (L**

Créée en 1993, cette association possède une licence d'entrepreneur de spectacles, délivrée par la DACOI. Elle est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED].

Pour rappel, le Territoire de l'Ouest a signé le 11 juin 2018 une convention d'objectif pluriannuelle et multi partenariale avec l'AGEMA Kabardock dans le cadre du label « Scène des musiques actuelles ».

Le Conseil Communautaire du 22 novembre 2021 a validé le projet de renouvellement de cette convention d'objectifs pluriannuelle et multi partenariale du Kabardock pour la période 2021 – 2024.

En 2023, l'AGEMA-Kabardock a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2024, l'AGEMA propose le programme d'actions suivant :

- Diffusion avec programmation de concerts d'artistes locaux et extérieurs au Kabardock et hors les murs
- Actions décentralisées sur le territoire de l'ouest
- Actions culturelles et développement territorial
- Partenariats avec les associations, mise en place d'actions culturelles ou venue de publics associatifs de divers quartiers au Kabardock. Partenariat avec l'Académie de la Réunion.
- Dispositifs d'accompagnement pour les artistes locaux

**L'association sollicite une subvention de 85 000 € sur un budget prévisionnel global des actions de 1 953 243,40 €, soit 4,35 % du budget global.**

**Régie Espace Leconte De Lisle (Saint-Paul)**

Créé en 2012, cet établissement public a pour objet la gestion de l'espace culturel Leconte De Lisle. La régie est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED].

En 2023, LESPAS a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du Territoire de l'Ouest.

En 2024, Lespas reconduit ses actions qui ont pour principal objectif de favoriser l'accès à la culture pour tous. Lespas prévoit notamment :

- Du théâtre, écriture, dessin, photo et danse (ateliers d'animations) ;
- Mise à disposition d'espaces de répétition pour les danseurs et musiciens ;
- De sensibiliser tous les publics et en particulier les publics scolaires ;
- Le soutien à la création de spectacles vivants (théâtre, danse, musique) par des résidences ;
- Des actions décentralisées dans les hauts de l'ouest ;
- Des actions pédagogiques avec les établissements scolaires ;
- Une tarification ouverte aux bénéficiaires de minimas sociaux.

**L'association sollicite une subvention de 85 000 € sur un budget prévisionnel global de l'action de 247 000 € soit 34,41 % du budget global.**

**Association de gestion du Séchoir (Saint-Leu)**

Créée en 1997, cette association, labellisée scène conventionnée, est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED].

L'association gère deux salles : Le Séchoir et le K. Cette structure est affiliée au réseau « Territoires de cirque ».

Avec le soutien du Territoire de l'Ouest et de la Commune de Saint-Leu, une demande d'appellation Scène conventionnée d'intérêt national (SCIN) « Art en territoire » a été obtenue par Le Séchoir pour la période 2022 à 2025.

En 2023, le Séchoir a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du Territoire de l'Ouest.

### **Au programme pour 2024 :**

#### **- Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)**

(Soutenus par la DAC Réunion, l'Académie de La Réunion – DAAC et l'IEN).

#### **- Les résidences artistiques en territoire scolaire**

(La résidence en territoire scolaire est une des modalités spécifiques de la "résidence d'artiste" soutenue par le ministère de la Culture).

#### **- Spécialité cirque du Lycée Vincenzo**

En 2019, le Lycée de Vincenzo innovait en lançant à La Réunion la première "Spécialité Arts du Cirque" au Bac. Un groupe de 12 élèves de 1re inaugurerait ce parcours pensé par l'équipe du Lycée en lien avec la Cie Cirquons Flex et Le Séchoir.

#### **- La formation des enseignants (PAF)**

Chaque année, Le Séchoir met en place 2 ou 3 Plans Académiques de Formation soutenus par l'Académie de la Réunion (DAAC / rectorat).

**- Le programme de diffusion annuel du Séchoir** proposant des spectacles pluridisciplinaires ayant pour objectif de démocratiser et de favoriser l'accès au spectacle vivant sur le territoire.

L'association souhaite reconduire le volet décentralisation et hors les murs des spectacles, et sollicite ainsi l'appui du Territoire de l'Ouest pour la mise en œuvre de **projets artistiques et culturels décentralisés** :

**- 10 jours 2 kartyé** : en juillet 2024, des incursions scolaires dans les écoles et établissements du territoire.

**- Fanfare d'enfants et d'adolescents** : Sur Trois-Bassins (L'Alambic) une opération participative dans la semaine nationale l'enfance des arts.

Le Séchoir accompagnera aussi **4 créations réunionnaises en coproduction** :

- **LES JUPES** (MORPHOSE - SORAYA THOMAS, ARTISTE ASSOCIÉE)
- **DOMOUN** (KARANBOLAZ)
- **PIL ÉFAS** (LANTOURAZ - CHLOÉ LAVAUD)
- **MY MOON MY MAN** (AUTRE LIGNE - CHRISTOPHE HOAREAU)

**L'association sollicite une subvention de 85 000 € sur un budget prévisionnel des actions s'élevant à 2 199 274 €, soit 3,9 % du budget global.**

### **Konpani Ibao – théâtre sous les arbres (Le Port)**

Créée en 1996, l'association Konpani Ibao s'est vue confier le théâtre de la Ville du Port dit Théâtre Sous les Arbres (TSA) dans un objectif de développement de l'art dramatique et, plus largement, des arts de la parole sur son territoire. A ce titre, elle dispose d'une convention d'exploitation bilatérale et exclusive avec la municipalité du Port. Elle est présidée par [REDACTED] et dirigée par [REDACTED].

En 2023, la Konpani Ibao a bénéficié d'une subvention de 75 000 € du Territoire de l'Ouest.

Pour 2024, la Konpani IBAO propose de reconduire les actions suivantes :

**- «Résidences artistiques de territoire»** : la Konpani IBAO proposera des résidences de diffusion décentralisée sur les Communes du Territoire de l'Ouest (Viyin Bat Kare Teat / Rant Dann Ron Teat) afin d'amener les familles à fréquenter le théâtre et dans un second temps les inciter à se déplacer dans les autres salles culturelles de l'Ouest ;

**- «Programmation du Théâtre Sous les Arbres»** : répondre aux enjeux de démocratisation culturelle en renforçant l'accès au spectacle vivant pour le plus grand nombre.

**La compagnie sollicite une subvention de 85 000 € sur un budget prévisionnel de l'action s'élevant à 764 498 € soit 11,12 % du budget global.**

**En synthèse, ci-après les propositions de soutien aux salles :**

Associations	Objet	Subvention accordée en 2023	Demande de subvention 2024			Éléments financiers	
			BP Action	Montant sollicité	Part contrib' TCO	Propositions TCO	Part contrib' TCO
<b>Aide à la diffusion (soutien aux salles)</b>							
AGEMA- KABARDOCK	.Diffusion (Programmation 2024); . Action culturelle et développement territorial (actions dans les quartiers, kabarmamay, projets scolaires, petite enfance, séniors) . Accompagnement des pratiques amateurs et professionnelles	75 000,0 €	1 953 243,4 €	85 000,00 €	4,35%	85 000,0 €	4,4%
LESPAS	. Diffusion (Programmation 2024) . Décentralisations, festival jeune public, spectacles itinérants dans les hauts de l'ouest, initiation au théâtre...	75 000,0 €	247 000,0 €	85 000,00 €	34,41%	85 000,0 €	34,4%
LE SECHOIR	.Diffusion (programmation 2024) . Action culturelle et développement territorial (actions dans les quartiers)	75 000,0 €	2 199 274,0 €	85 000,00 €	3,86%	85 000,0 €	3,9%
Konpani IBAO / LE THEATRE SOUS LES ARBRES	.Diffusion (Programmation 2024) . Résidences artistiques de territoire (Diffusion et médiation)	75 000,0 €	764 498,0 €	85 000,00 €	11,12%	85 000,0 €	11,1%
<b>Sous Total Soutien aux salles</b>				<b>340 000,00 €</b>		<b>340 000,0 €</b>	

**Chaque subvention sera encadrée par une convention. Un modèle de projet de convention est présenté en annexe. Les dossiers de demande de subvention sont consultables auprès du Service Culture et Promotion du Patrimoine.**

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 18/04/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Economie, Tourisme, Culture et Politique de la Ville du 16/04/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :**

**- AUTORISER l'attribution des subventions aux associations culturelles suivantes au titre du soutien à la diffusion dans les salles pour l'exercice 2024 :**

- **L'association AGEMA Kabardock pour un montant maximum de 85 000 € ;**
- **La Régie Espace Culturel Leconte de Lisle pour un montant maximum de 85 000 € ;**
- **L'association de gestion du Séchoir pour un montant maximum de 85 000 € ;**
- **L'association Konpani Ibao (Théâtre sous les Arbres) pour un montant maximum de 85 000 € ;**

**- VALIDER les projets de convention ;**

**- AUTORISER le Président à signer les conventions, et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président